

*Direction de l'évaluation des risques

Comité d'experts spécialisé **« Substances chimiques visées par les règlements REACH et CLP »**

Procès-verbal de la réunion **des 10 et 11 septembre 2018**

Considérant le décret n° 2012-745 du 9 mai 2012 relatif à la déclaration publique d'intérêts et à la transparence en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, ce procès-verbal retranscrit de manière synthétique les débats d'un collectif d'experts qui conduisent à l'adoption de conclusions. Ces conclusions fondent un avis de l'Anses sur une question de santé publique et de sécurité sanitaire, préalablement à une décision administrative.

Les avis de l'Anses sont publiés sur son site internet (www.anses.fr).

Etaient présent(e)s le 10 septembre 2018 :

- M. CALVAYRAC Christophe
- M. DANIELLOU Richard
- M. HABERT René
- Mme HERNANDEZ-RAQUET Guillermina
- Mme MAXIM Laura
- M. MINIER Christophe, président
- M. LE HEGARAT Ludovic
- Mme MUSSET Laurence
- Mme QUANTIN Cécile
- M. SALLES Bernard
- Mme VIGUIE Catherine
- Mme VASSEUR Paule

- Coordination scientifique de l'Anses

Etaient excusé(e)s, parmi les membres du collectif d'experts le 10 septembre 2018 :

- Mme BILLAULT Isabelle
- Mme COINTOT Marie-Laure
- Mme MAXIM Laura
- M. MULLOT Jean-Ulrich
- M. PARISELLI Fabrizio, vice-président
- Mme SEROR Valérie
- M. SIMONARD Alain



Etaient présent(e)s le 11 septembre 2018 :

- Mme BILLAULT Isabelle
 - M. CALVAYRAC Christophe
 - Mme COINTOT Marie-Laure
 - M. DANIELLOU Richard
 - M. HABERT René
 - Mme HERNANDEZ-RAQUET Guillermina
 - Mme MAXIM Laura (après-midi)
 - M. MINIER Christophe, président
 - M. LE HEGARAT Ludovic
 - Mme MUSSET Laurence
 - M. SALLES Bernard
 - Mme VIGUIE Catherine
 - Mme VASSEUR Paule
- Coordination scientifique de l'Anses

Etaient excusé(e)s, parmi les membres du collectif d'experts le 11 septembre 2018 :

- M. MULLOT Jean-Ulrich
- M. PARISELLI Fabrizio, vice-président
- Mme QUANTIN Cécile
- Mme SEROR Valérie
- M. SIMONARD Alain

Présidence

M. Christophe MINIER assure la présidence de la séance pour les deux jours.

ORDRE DU JOUR

Les expertises ayant fait l'objet d'une finalisation et d'une adoption des conclusions le 15 mai 2018 sont les suivantes :

1. Proposition de classification du méthacrylate de méthyle (CAS : 80-62-6) (saisine n° 2017-SA-0128 - avis de l'Anses relatif aux travaux d'expertise réalisés en 2019 par l'Agence concernant les activités de classification sur les substances chimiques régies par le règlement REACH dans le cadre du règlement CE n°1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, dit règlement « CLP ») ;

GESTION DES RISQUES DE CONFLIT D'INTERETS

Le président, après avoir vérifié en début de réunion que les experts n'ont pas de nouveaux liens d'intérêts à déclarer, précise que l'analyse des liens déclarés n'a pas mis en évidence de risque de conflit au regard des points de l'ordre du jour mentionné ci-dessus.



SYNTHESE DES DEBATS, DETAIL ET EXPLICATION DES VOTES, Y COMPRIS LES POSITIONS DIVERGENTES

- 1. Proposition de classification du méthacrylate de méthyle (CAS : 80-62-6) (saisine n° 2017-SA-0128** - avis de l'Anses relatif aux travaux d'expertise réalisés en 2019 par l'Agence concernant les activités de classification sur les substances chimiques régies par le règlement REACH dans le cadre du règlement CE n°1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, dit règlement « CLP ») ;

Le président vérifie que le quorum est atteint avec 13 experts présents sur 18, ceux-ci ne présentant pas de risque de conflit d'intérêts.

La proposition de classification du méthacrylate de méthyle a été présentée et validé au CES le 11 septembre 2018. La proposition de classification est la suivante :

- Sensibilisation respiratoire; catégorie 1 (H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation)

Le président propose une étape formelle de validation avec délibération et vote. Il rappelle que chaque expert donne son avis et peut exprimer une position divergente ou s'abstenir.

Les experts adoptent à l'unanimité la proposition de classification du méthacrylate de méthyle indiquée ci-dessus.